

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 1er avril 2021
Rapporteur :
Monsieur David LESVENAN

N° 6

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 12/04/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/04/2021
(accusé de réception du 09/04/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Régularisation foncière - Rue Stang Ar C'hoat

—————

Au titre d'une régularisation foncière, messieurs Souques et Hedhli cèdent, à titre gratuit, une emprise d'une surface totale de 100 m² environ, à classer dans le domaine public communal.

Par délibération n°4 DAG 01.10 du 16 novembre 2001, le conseil municipal s'est prononcé sur l'acquisition à titre gratuit de tronçons de voirie privatifs situés rue Stang Ar C'hoat afin de les classer à l'issue, définitivement dans le domaine public communal.

Ces acquisitions n'ont pas toutes été mises en œuvre et des mutations sont intervenues depuis cette date. Certains des propriétaires mentionnés dans ladite délibération n'étant plus les mêmes, il convient de délibérer à nouveau.

Ainsi, messieurs Souques et Hedhli, désormais propriétaires de la parcelle cadastrée section AK numéro 230 cèdent gratuitement à la ville une emprise de 100 m² environ, actuellement à usage de trottoir et voie.

En contrepartie, la ville prend en charge les frais afférents à la vente.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver l'acquisition par la commune, à titre gratuit, d'une emprise de 100 m² environ à prendre sur la parcelle cadastrée section AK numéro 230p ;
- 2 - d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.